



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2024

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 15 mai 2024

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

**27 MAI 2024**  
transmis en Sous-Préfecture le  
**24 MAI 2024**  
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents** : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,  
M. PRACA, Maires-Adjointes,  
M. GALPIN, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE, Mme WEILL-  
LOGEAY, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme DE CHABOT, M. CHARLES,  
Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs** :

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER  
Mme BESSE, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à M. AMADEI  
M. MANUEL, pouvoir remis à Mme MORAINÉ  
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
Mme CAMPION, pouvoir remis à M. PRACA  
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSES  
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD

**Absents** :

M. LEPUT

**Secrétaire de séance** : M. GALPIN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 27  
mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 22 heures 45.

N° 24-3-9

OBJET

**APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE BUDGET PRINCIPAL DE  
LA VILLE 2024**

M. BESSETTES explique que le budget supplémentaire est un acte d'ajustement,  
considéré comme une décision modificative, qui permet en particulier la reprise des  
restes à réaliser n-1, l'intégration des résultats définitifs de l'année n-1 et  
éventuellement l'inscription de nouvelles propositions en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire du budget principal de la Ville est détaillé dans le tableau  
ci-dessous.

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration  
Générale du 13 mai 2024,

Après avoir examiné le budget supplémentaire 2024 par chapitre,

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240522-24-3-9-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Vu les articles L. 2311-1 et L 2312-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23-7-12 du 20 décembre 2023 relative au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

Vu la délibération n° 24-1-6 du 7 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Vu la délibération n° 24-5- 8 du 22 mai 2024 relative à l'affectation des résultats 2023 concernant le budget principal de la Ville,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 4 abstentions (M. Buys pouvoir à Mme Thébaud, Mme Thébaud, M. Bizet, Mme Herbert) :

VOTE le budget supplémentaire 2024, budget principal de la Ville, détaillé dans le tableau ci-dessous et arrêté à :

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
	RECETTES	DEPENSES
Nouveaux crédits	4 230 155,06	3 111 253,25
RAR n-1	819 844,94	1 938 746,75
<b>TOTAL</b>	<b>5 050 000,00</b>	<b>5 050 000,00</b>

La section d'investissement est adoptée.

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
	RECETTES	DEPENSES
Nouveaux crédits	2 734 000,00	2 734 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 734 000,00</b>	<b>2 734 000,00</b>

La section de fonctionnement est adoptée.

Le budget supplémentaire total s'équilibre comme suit :

<b>BUDGET SUPPLEMENTAIRE TOTAL</b>		
	RECETTES	DEPENSES
	7 784 000,00	7 784 000,00

AUTORISE l'ajustement des crédits en dépenses comme en recettes conformément au tableau détaillé ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240522-24-3-9-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024

		Dépenses +	Dépenses -			Recettes +	Recettes -
finances 01 001 onv onv	deficit investissement reporté	2 851 790,89		finances 01 1068 onv onv	excédents de fonctionnement capitalisés	3 970 692,70	
				DST 212 1322 PRIM ERIGNAC	Subvention C.Erignac	17 400,00	
finances 020 2313 coll fcommuns	complément travaux	200 000,00		PETITENFANCE 4221 1328 CHG DAUPHINS	Caf - FME 2023	12 200,00	
finances 01 45811 ONV ONV	complément travaux ASA	60 000,00		finances 45821 ONV ONV	complément travaux ASA	60 000,00	
				finances 01 1641 onv onv	emprunts		-2 410 000,00
FINANCES 01 10226 ONV ONV	réajustement remboursement TAM		-537,64	FINANCES 01 10226 ONV ONV	réajustement TAM		-560,75
				finances 01 021 onv onv	virement de la section de fonctionnement	2 580 423,11	
	<b>sous-total</b>	<b>3 111 790,89</b>	<b>-537,64</b>		<b>sous-total</b>	<b>6 640 715,81</b>	<b>-2 410 560,75</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 111 253,25</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 230 155,06</b>	

<b>RA R INVESTISSEMENT N-1 DEPENSES</b>	<b>1 938 746,75</b>	<b>RA R INVESTISSEMENT N-1 RECETTES</b>	<b>819 844,94</b>
---	---------------------	---	-------------------

<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 050 000,00</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 050 000,00</b>
--	---------------------	--	---------------------

		Dépenses +	Dépenses -			Recettes +	Recettes -
				finances 01 002 onv onv	excédent de fonctionnement reporté n-1	2 647 225,11	
				finances 01 73212 onv onv	complément DSC	83 200,00	
finances 01 027 COLL FCOMMUNS	complément études	153 576,89		finances 01 75888 onv onv	complément recettes diverses	3 574,89	
finances 01 023 onv onv	virement à la section d'investissement	2 580 423,11					
	<b>sous-total</b>	<b>2 734 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>sous-total</b>	<b>2 734 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 734 000,00</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 734 000,00</b>	

à la répartition en préfecture : 75048 42024052224-3-91-17  
 le référent prémission : 24.05.2024  
 le référent préfecture : 24.05.2024



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240522-24-3-9-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024